Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_15-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :23
votants :26

L'an deux mil vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026 - SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,Mme BOCQ Florence,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal , Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
M. Jean-Lou LEBRUN donne procuration à M. Bruno DOUZAMY
M. Dominique PANHALEUX donne procuration à M. Michel SEILLER

ABSENT : M. Nicolas BRIAND

Secrétaire de séance : M.Claude DEQUI

Rapport de Monsieur LE FOL Yoann, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la vie culturelle

Les associations culturelles jouent un rôle essentiel dans la vie locale en favorisant l'accès à la culture, la diversité artistique et la cohésion sociale. Elles contribuent à dynamiser la commune à travers des événements, des spectacles et des actions éducatives, enrichissant ainsi le quotidien des habitants.

Monsieur Yoann LE FOL, Maire-Adjoint, indique que la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux et développement économique », réunie le 28 janvier 2026, a proposé de fixer comme suit le montant des subventions allouées par la commune pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	*PARTICIPATION 2026*
BOUILLE DE MOME	2 000 €
AU BON MUSCADET	500 €
CLAC	23 500 €
SHAKE HOUSE	10 000 € **►La rue râle 7 000 €** **►La fresque 3 000 €**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_15-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-De valider les propositions de la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux, développement économique » réunie le 28 janvier 2026,
-D'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,
-De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Claude DEQUI

Conseiller municipal délégué

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN